

Compte rendu du Conseil des parents

Du jeudi 31 mars 2022

En Visio-Conférence

Présents :

Awa DIABY : Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la petite enfance, à la protection de l'Enfance et aux familles.

Mylène HAGEGE : Chargée de mission Petite enfance, des familles, des seniors et dérogations scolaires.

Léa VASA : Éluë : Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la propreté, à la stratégie zéro déchet et à l'économie circulaire.

Pôle famille et petite enfance :

Laurence WENZEL : Cheffe de pôle Familles et Petite Enfance, CASPE du 8/9e/10e

Bernadette RODRIGUES et Marielle JEAN-BAPTISTE : coordinatrices petite Enfance, CASPE du 8/9e/10^e

Responsables :

Mme Elise DOUCET : Responsable de la crèche du 64 Claude Vellefaux

Mme CAGNARD : Responsable de la crèche 66 Vellefaux

Mme PHILIPPON : Responsable de la crèche Lafayette

Mme Marie Éliane RASOAMAHENINA : Responsable de la crèche familiale

Parents élus :

Namizata FONON : Présidente du Conseil des parents, de la crèche du Passage Delessert

Lisa MEHTANI : Vice-Présidente du Conseil des parents, de la crèche La Fayette

Andreea FAUCHILLE : Parents élus de la crèche Bichat

Jonathan CAMPOS : Parents élus de la crèche La Grange aux Belles

Vinciane RIBES : Parents élus de la crèche La Grange aux Belles

Lauriane DARDENNE : Parents élus de la crèche La Grange aux Belles

Amandine LE BOULANGER : Parents élus de la crèche Bossuet

Priscilla MOREAU : Parents élus de la crèche des Récollets

Clémentine VALADIE : Parents élus de la crèche du 64 Claude Vellefaux

Emilie LEBLANC : Parents élus de la crèche Philippe de Girard

Alizée DOUMERC : Parents élus de la crèche familiale Petites écuries

Préambule :

Rappel du mode de fonctionnement, rédaction et diffusion du compte-rendu des conseils des parents : le/la secrétaire de séance et secrétaire d'établissement prennent des notes pendant le conseil des Parents et préparent ensemble le compte-rendu qui sera ensuite transmis à madame Awa Diaby, adjointe à la maire en charge de la petite enfance.

À son tour, elle le retravaille principalement sur la forme avec Mme Wenzel et les coordinatrices pour validation.

Puis, il sera envoyé par Mme Hagège à la Présidente et Vice-présidente du conseil des parents et aux responsables d'établissements pour qu'il soit diffusé auprès de l'ensemble des parents.

Rappel également du fait que ce qui est dit lors des conseils des parents, ce n'est pas un règlement ou une obligation pour l'ensemble des crèches.

Les informations communiquées aux crèches seront traitées au cas par cas dans chaque établissement.

C'est à la discrétion de chaque établissement de mettre en place, dans la mesure du possible, les différentes actions, activités suggérées et validées lors des conseils des parents.

Tel est le cas par exemple pour la prise et l'affichage des photos à l'intérieur de chaque crèche.

Une campagne d'achat d'un deuxième appareil photo dans chaque crèche est en cours afin de faciliter ce mode de communication.

Question 1 :

Organisation d'une foire aux vêtements par les parents en fin d'année scolaire pour permettre un troc de vêtements et lutter contre la surconsommation inutile dans l'arrondissement.

Réponse Q1 :

Il s'agit d'un sujet important qui intéresse la municipalité. C'est pour cette raison que madame Diaby a invité madame Léa Vasa (lea.vasa@paris.fr), élue à la propreté, à la stratégie zéro déchet et à l'économie circulaire au conseil des parents afin qu'elle présente le projet de troc de vêtements qu'elle organise régulièrement avec l'association Les petits poètes dans la zone « zéro déchets » de l'arrondissement et échanger sur la possibilité de proposer ce projet à l'ensemble des crèches du 10^{ème}.

En effet, ce sont des pratiques que la mairie du 10^{ème} souhaite développer car cela répond à la fois aux demandes des parents, mais aussi aux objectifs d'aider les familles du 10^{ème}. Cela consiste en la création de « zones de gratuité » avec des périodes de collecte et de redistribution 1 fois / mois par exemple (2 semaines de collecte et 2 journées de dons). Cela peut s'organiser avec le soutien des Petits Poètes, mais aussi dans d'autres endroits, avec des soutiens multipliés, de la part des parents ou d'autres établissements.

La responsable de la crèche La Fayette précise que la directrice du CHRS au 190 rue Lafayette organise également avec l'association ESPEREM depuis plusieurs années des trocs pour les familles, et a une expérience avérée dans ce genre d'actions, et se porte volontaire pour nous aider à les mettre en place au sein de son établissement, mais aussi ailleurs, selon nos besoins.

Aujourd'hui, lorsqu'elle organise un troc dans son établissement (qui est assez grand et peut accueillir ce genre d'événement), des flyers / affiches sont diffusé(e)s dans les crèches de proximité. Ces événements sont très bien organisés car la responsable a de nombreuses années d'expériences et a pu mettre en place un système de rendez-vous afin d'éviter que le premier arrivé soit le premier servi ; elle a aussi créé des partenariats, rassemblé des bénévoles pour les différentes activités de collecte, tri, nettoyage, distribution.

Ainsi, un troc de vêtements ouvert à l'ensemble des crèches du 10^{ème} semble possible avec l'aide des deux personnes mentionnées ci-haut. Il faudra donc prévoir un temps d'échange prochainement afin de voir comment cela peut s'organiser et que cette action devienne pérenne, selon les moyens budgétaires et l'adhésion de la responsable et son équipe à ce projet. Les parents élus et volontaires porteront ce projet dans la structure de leur enfant.

Question 2 :

« Quand aurons-nous les informations relatives aux regroupements/fermetures estivales » il nous a été répondu par Madame Wenzel que ces informations nous seraient transmises en mai « comme demandé par les parents ». Nous lui avons donc proposé de faire un rapide sondage avant le prochain conseil sur cette question. Nous sommes tous d'accord que le mois d'avril est idéal pour connaître les dates.

Réponse Q2 :

Il y a deux sujets différents : la communication des dates de regroupement et puis la campagne de réservation des dates pour le regroupement.

Concernant la période de fermeture des crèches et de regroupement, elle est connue et transmise aux directeurs d'établissements depuis le mois de septembre chaque année. Cette année, les dates ont été communiquées par la direction des familles et de l'enfance aux parents courant mars pour qu'ils puissent s'organiser au mieux. De manière plus générale, il s'agit :

- Des 3 dernières semaines en juillet, où le regroupement est envisageable,
- Des 15 premiers jours en août lorsque toutes les crèches sont fermées et il n'y a pas de regroupement prévu mais un accueil relais pour les familles dans un besoin impérieux.
- Des 15 derniers jours d'août, où le regroupement est à nouveau envisageable.

La campagne de réservation, quant à elle, a été décalée en mai pour que les parents aient une réelle visibilité sur leur planning et éviter des inscriptions en masse, suivies par des rétractations importantes. Vu qu'il s'agit d'une gestion assez complexe et chronophage, l'idée est de ne pas proposer les inscriptions trop tôt, mais au moment juste pour que les informations communiquées par les parents soient fiables et qu'un lieu de regroupement adapté soit désigné. Car le choix du lieu n'est pas toujours évident non plus en raison des différents travaux qui ont souvent lieu pendant les périodes de fermeture en été. Dans la mesure du possible, les établissements de regroupement seront communiqués au plus tôt aux parents, idéalement en même temps que la diffusion des dates de regroupement car il est évident que les parents peuvent être amenés à demander un regroupement ou non en fonction de l'éloignement de leur crèche de regroupement.

Pendant l'été, les enfants peuvent être inscrits à la crèche, au regroupement, ou bien au centre de loisirs (projet Passerelles) si les enfants sont en grande section, ont 3 ans et commencent la maternelle en septembre. Cela ressemble à une pré-rentrée dès le mois d'août. Les inscriptions pour le centre de loisirs ont lieu cette année entre le 13 et le 27 juin.

Enfin, concernant les radiations et les parents qui déménagent ou ne souhaitent plus mettre les enfants à la crèche après le 30 juin, un préavis de 2 mois est nécessaire pour bénéficier de la gratuité. Ce préavis doit être envoyé avant le 15 mai. Après cette date la rupture du contrat n'est plus possible.

Question 3 :

Plusieurs parents, au vu de l'amélioration du contexte sanitaire, émettent le souhait de reprendre le « café des parents », des activités parents/enfants et les fêtes d'anniversaire.

Réponse Q3 :

La reprise du programme normal et des moments de convivialité avec les parents sont envisagés au sein de l'ensemble des établissements. Ces moments de rencontre et d'échanges entre les parents et le personnel sont très importants et seront progressivement mis en place au sein des différentes structures d'accueil.

Toutefois, il faut noter qu'il y a eu à nouveau une hausse du nombre des cas COVID et qu'après un arrêt complet de 2 ans, la reprise se fera, mais en douceur.

C'est une perspective qui plait aux équipes et certains établissements sont déjà en train de réfléchir à l'organisation de ces rencontres soit sous la forme de cafés des parents le matin, soit sous la forme d'un goûter ou la participation à une fête avec les petits en juin, ou encore à une réunion à la rentrée prochaine pour mieux se connaître. Cela dépend vraiment de la situation de chaque crèche.

Dans la mesure où les contacts entre les différents parents ont été coupés pendant ces deux dernières années à cause du contexte sanitaire et que les responsables des crèches ont vu leur charge de travail s'accroître, les parents délégués se proposent d'aider dans l'organisation de ces événements conviviaux et réclament aussi l'accès à la liste des parents de la crèche qui n'est pas toujours mise à leur disposition aujourd'hui. En effet, les parents délégués n'ont pas la possibilité de contacter par mail l'ensemble des parents pour les solliciter sur divers sujets ou bien répondre à leurs questionnements.

Les flyers dans les casiers et les affiches sur les murs ne suffisent pas et très peu d'échanges se font entre les parents de la crèche et les parents délégués. Les cafés des parents ainsi que la réinstauration du vote représentent de belles opportunités de communication (sur la création de lien social, l'entraide, des questions de garde en week-end, des recommandations de professionnels de la santé ou autre), mais pour le moment cela est encore en pause. Il faut que les parents et les responsables des différents établissements agissent en bonne coopération sur ce point.

Question 4 :

Propreté : quelles sont les pratiques / recommandations lors de l'accueil des enfants maintenant que la plupart des restrictions sont levées ?

Réponse Q4 :

Aujourd'hui les deux principaux changements sont représentés par le fait que :

- Les parents peuvent rentrer avec leurs enfants dans les sections le matin et le soir (à raison de 1 ou 2 parents en même temps et avec des sur-chaussures si possible).
- Le port du masque n'est plus obligatoire au sein des crèches; en effet, le personnel et les parents ont le choix entre le garder ou l'enlever.

Il y a eu également un assouplissement du protocole de test COVID. Depuis le 14 mars, lorsqu'un enfant est cas contact, les parents reçoivent un courriel les informant qu'ils doivent faire faire un test à leur enfant à J+2 et indiquer à la responsable de l'établissement que le test est négatif pour le maintien de l'accueil (cf courrier). Les parents ne doivent plus fournir le justificatif du test, c'est un contrat de confiance.

Enfin, lorsque l'enfant a une fièvre légère, il n'est plus obligé de se faire tester. Les parents seront encouragés à faire un test à leurs enfants uniquement si d'autres symptômes (toux, ...) apparaissent.

Question 5 :

Horaires : à quand la reprise des horaires normaux ?

Plusieurs parents veulent revenir aux horaires d'avant COVID, c'est-à-dire 7h30-18h30.

Réponse Q5 :

L'heure d'ouverture des établissements a changé. En effet, les crèches du 10^{ème} ouvrent désormais à 8h car il y avait très peu d'enfants à 7h30. La plupart des enfants arrivent entre 8h30 et 9h30.

Toutefois, les familles qui auraient besoin de faire garder leurs enfants plus tôt sont invitées à manifester expressément ce souhait lors de la demande d'inscription auprès de la mairie et préciser qu'elles ne peuvent pas faire autrement, car certains types de crèches, (notamment les associatives) peuvent ouvrir exceptionnellement leurs portes à 7h45.

Concernant l'horaire de fermeture, les crèches municipales ferment à 18h30 car les auxiliaires ont souvent un temps de trajet qui est très long. Pour des horaires prolongés jusqu'à 19h, il faut regarder les crèches associatives.

Enfin, concernant les autres réductions d'horaires qui arrivent ponctuellement, les établissements font au mieux pour les éviter. Mais il arrive, surtout en cas de grève, de devoir réduire l'amplitude horaire et l'annoncer très tard car l'information n'était pas disponible plus tôt et il était impossible d'anticiper.

La prochaine date du Conseil des Parents :

- Le jeudi 12 mai à 13h : en Visio conférence ou présentiel, à confirmer